

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Législature 2025 – 2030**

## **Procès-verbal**

**de la séance du lundi 16 mars 2026 à 18h30**

M. Claude ANGELOZ, doyen d'âge,  
puis M. Howard NOBS, Président



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 16 mars 2026  
18h30 - Salle du Conseil municipal

2025 - 2030  
01

## PROCÈS-VERBAL

Présents	M. Howard NOBS, Président, M. ANGELOZ (PLR), M. AUBERT (LED), M. Mathieu BEER (SOCIALISTES), Mme Katia BENTO PINTO (SOCIALISTES), Mme Béatrice BESSE (PLR), M. Pierre BLEIKER (VERT.E.S), M. Cédric BRINER (VERT.E.S), M. Gilles-Olivier BRON (PLR), Mme Mélina BUNTSCU (VERT.E.S), Mme Manon CARNINO (SOCIALISTES), M. Thierry CERUTTI (MCG), M. Denis CHIARADONNA (SOCIALISTES), M. Léo DUNKEL (SOCIALISTES), M. Rui Patrick FERREIRA (UDC), Mme Anabela FRAGA (MCG), Mme Arlinda GAXHERRI (MCG), Mme Diane GRABER (PLR), M. Etrit GRAINCA (MCG), M. Xhavit ISLAMI (LED), M. Thibaut JOTTERAND (SOCIALISTES), Mme Barbara LANZILAO (VERT.E.S), M. Yves MAGNIN (CENTRE-VERT*LIBÉRAUX), M. Pablo MARIN (SOCIALISTES), M. Johan MARTENS (SOCIALISTES), Mme Josette MARTENS (SOCIALISTES), Mme Leila MÜLLER (CENTRE-VERT*LIBÉRAUX), M. Howard NOBS (UDC), M. Daniel NOËL (UDC), M. Yves OBERSON (UDC), Mme Hélène PIGUET-MARTENET (UDC), Mme Ana ROCH (MCG), M. Djawed SANGDEL (LED), M. Eron SELIMI (MCG), Mme Egzona SHURDHANI-JAHIJI (MCG), Mme Magdalena SOWINSKA (VERT.E.S), Mme Emina SULJIC (SOCIALISTES), M. Pierre TERRY (PLR), Conseillers municipaux
Assistent	M. Gian-Reto AGRAMUNT (PLR), Maire, MM. Mathias BUSCHBECK (VERT.E.S) et Martin STAUB (SOCIALISTES), Conseillers administratifs, M. Michel BUERGISSER, Secrétaire général, Mmes Lara BRINER et Nastassia LECOCCQ, secrétaires

### Ordre du jour

<b>SEANCE PUBLIQUE : 18H30</b>	<b>2</b>
<b>1. LECTURE DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ÉTAT DU 18 FÉVRIER 2026 VALIDANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2025, PUBLIÉ DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIEL (FAO) DU 18 FÉVRIER 2026</b>	<b>2</b>
<b>2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'ÂGE</b>	<b>3</b>
2.A) APPEL NOMINAL DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX	3
2.B) PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'ÂGE, M. ANGELOZ, M. BEER, BENJAMIN, FONCTIONNANT COMME SECRÉTAIRE	5
<b>3. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>7</b>
3.A) ÉLECTION DU-DE LA PRÉSIDENT-E	7
3.B) PRESTATION DE SERMENT DU DOYEN D'ÂGE	8
3.C) ÉLECTION DU-DE LA 1 <sup>ER-ÈRE</sup> VICE-PRÉSIDENT-E	9
3.D) ÉLECTION DU-DE LA 2 <sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT-E	10
3.E) ÉLECTION DU-DE LA SECRÉTAIRE	10
3.F) ÉLECTION DU-DE LA VICE-SECRÉTAIRE	11
3.G) MEMBRES	12
3.H) NOMINATION DES SUPPLÉANT-E-S AU BUREAU (ART. 3, AL. 1 DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL)	13
<b>4. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS</b>	<b>14</b>
4.A) COMMISSIONS MUNICIPALES DE LA LÉGISLATURE 2025 – 2030 (R 001 – 26.03)	14
4.B) DÉSIGNATION DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2025 – 2030 (R 002 – 26.03)	21

**SEANCE PUBLIQUE : 18H30**

La séance publique est ouverte sous la présidence de M. Claude ANGELOZ, doyen d'âge.

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, M. le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs du public et de la presse, je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'installation du Conseil municipal de Vernier.

Avant de passer à l'ordre du jour, j'ai quelques informations à vous communiquer.

Les micros étant sensibles, je vous demande de ne pas tirer sur le bec. Pliez-le simplement pour le mettre en place si vous voulez prendre la parole. Cela évitera qu'il se déclenche.

Concernant les badges, ces derniers seront distribués après la séance par la secrétaire.

Pour CMNET, vous aurez la possibilité d'y accéder dès la fin de la séance de prestation serment. Pour les anciens, il est possible que vous ayez déjà cet accès.

Est-ce que tout le monde a inséré sa carte de vote ?

Mme la Secrétaire, est-ce en ordre ? Il manque M. CERUTTI.

M. CERUTTI, pouvez-vous insérer votre carte s'il vous plaît ?

Si c'est tout bon, je peux passer à l'ordre du jour.

**1. LECTURE DE L'ARRÊTÉ DU CONSEIL D'ÉTAT DU 18 FÉVRIER 2026 VALIDANT LES RÉSULTATS DE L'ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2025, PUBLIÉ DANS LA FEUILLE D'AVIS OFFICIEL (FAO) DU 18 FÉVRIER 2026**

---

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : m'assistera dans cette première partie de séance, M. Mathieu BEER, Secrétaire, en tant que benjamin de notre Conseil.

M. BEER, je vous passe la parole afin de procéder à la lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 18 février 2026 validant les résultats de l'élection du Conseil municipal du 30 novembre 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 18 février 2026.

**M. BEER, Secrétaire** : merci beaucoup M. le Président de séance.

**ARRÊTÉ**

*relatif à la validation des résultats de l'élection du Conseil municipal de Vernier du 30 novembre 2025*

**18 février 2026**

**LE CONSEIL D'ÉTAT**

*Vu les articles 46, alinéa 1, 53, lettre a, 54 et 140 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 ;*

*Vu l'article 77, alinéas 1 et 3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982 ;*

*Vu l'arrêté du Conseil d'État, du 17 décembre 2025, constatant les résultats de l'élection du Conseil municipal de Vernier du 30 novembre 2025, publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 19 décembre 2025 ;*

*Vu le recours déposé le 23 décembre 2025 contre les résultats de l'élection du conseil municipal de Vernier du 30 novembre 2025 ;*

*Vu l'arrêt de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice du 17 février 2026, rejetant ledit recours,*

### **ARRÊTE :**

*Les résultats de l'élection du conseil municipal de Vernier du 30 novembre 2025 sont validés.*

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : merci M. BEER pour cette lecture.

Nous allons passer au point 2), à savoir l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers municipaux ici présents.

## **2. PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'ÂGE, M. CLAUDE ANGELOZ ; M. MATHIEU BEER, BENJAMIN, FONCTIONNANT COMME SERCRÉTAIRE**

---

### **2.A) APPEL NOMINAL DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

---

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : pour m'assurer de la présence des Conseillères et des Conseillers municipaux élus, y compris de lui-même, je demande à M. BEER de procéder à l'appel nominal, par ordre alphabétique.

Merci de répondre « présente ou présent » à l'appel de votre nom.

M. BEER, vous avez la parole.

**M. BEER, Secrétaire** : merci M. le Président de séance.

*M. BEER, Secrétaire, procède à l'appel nominal des Conseillères et des Conseillers municipaux présents, lesquels répondent par « présente » ou « présent » à l'énoncé de leur nom.*

**M. Nicolas AUBERT** : présent.

**M. Mathieu BEER** : présent.

**Mme Katia BENTO PINTO** : présente.

**Mme Béatrice BESSE** : présente.

**M. Pierre BLEIKER** : présent.

**M. Cédric BRINER** : présent.

**M. Gilles-Olivier BRON** : présent.

**Mme Mélina BUNTSCHU** : présente.

**Mme Manon CARNINO** : présente.

**M. Thierry CERUTTI** : présent.

**M. Denis CHIARADONNA** : présent.

**M. Léo DUNKEL** : présent.

**M. Rui Patrick FERREIRA** : présent.

**Mme Anabella FRAGA** : présente.

**Mme Arlinda GAXHERRI** : présente.

**Mme Diane GRABER** : présente.

**M. Etrit GRAINCA** : présent.

**M. Xhavit ISLAMI** : présent.

**M. Thibaut JOTTERAND** : présent.

**Mme Barbara LANZILAO** : présente.

**M. Yves MAGNIN** : présent.

**M. Pablo MARIN** : présent.

**Mme Josette MARTENS** : présente.

**M. Johan MARTENS** : présent.

**Mme Leila MÜLLER** : présente.

**M. Howard NOBS** : présent.

**M. Daniel NOËL** : présent.

**M. Yves OBERSON** : présent.

**Mme Hélène PIGUET-MARTENET** : présente.

**Mme Ana ROCH** : présente.

**M. Djawed SANGDEL** : présent.

**M. Eron SELIMI** : présent.

**Mme Egzona SHURDANI-JAHIJI** : présente.

**Mme Magdalena SOWINSKA** : présente.

**Mme Emina SULJIC** : présente.

**M. Pierre TERRY** : présent.

**M. BEER, Secrétaire** : j'en ai terminé M. le Président de séance.

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : merci M. BEER.

Avant de passer à la prestation de serment des Conseillères et Conseillers municipaux, permettez-moi, en ma qualité de doyen du Conseil municipal, de dire que j'ai l'honneur de présider cette séance d'assermentation.

Ce moment revêt une importance particulière dans la vie de notre Commune.

Avec le serment que vous allez prêter, vous vous engagez à exercer votre mandat avec fidélité aux lois, dans le respect des institutions et au service de la population.

Dans notre tradition démocratique suisse, la fonction publique locale repose sur l'esprit de responsabilité, le dialogue et la recherche de l'intérêt général.

Les citoyennes et citoyens vous ont accordé leur confiance. Il vous appartient désormais de leur faire vivre au quotidien votre engagement et votre sens du devoir.

Je forme le vœu que vos travaux se déroulent dans un climat de respect, d'écoute et de collaboration afin de contribuer au développement harmonieux de notre Commune.

Je vous adresse mes félicitations pour votre élection et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat.

Nous pouvons passer au point suivant.

## **2.B) PRESTATION DE SERMENT DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ENTRE LES MAINS DU DOYEN D'ÂGE, M. ANGELOZ, M. BEER, BENJAMIN, FONCTIONNANT COMME SECRÉTAIRE**

---

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever, car je vais procéder à l'assermentation des Conseillères et des Conseillers municipaux.

À l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et dire « je le jure » ou « je le promets ».

*L'assemblée se lève pour cette prestation de serment. M. ANGELOZ, doyen d'âge, lit la formule du serment et chaque Conseillère et Conseiller municipal, à l'appel de son nom par M. BEER, Secrétaire, et y compris lui-même, répond par « Je le jure » ou « Je le promets ».*

**M. Nicolas AUBERT** : je le promets.

**M. Mathieu BEER** : je le promets.

**Mme Katia BENTO PINTO** : je le promets.

**Mme Béatrice BESSE** : je le promets.

**M. Pierre BLEIKER** : je le promets.

**M. Cédric BRINER** : je le promets.

**M. Gilles-Olivier BRON** : je le jure.

**Mme Mélina BUNTSCHU** : je le promets.

**Mme Manon CARNINO** : je le promets.

**M. Thierry CERUTTI** : je le jure.

**M. Denis CHIARADONNA** : je le promets.

**M. Léo DUNKEL** : je le promets.

**M. Rui Patrick FERREIRA** : je le promets.

**Mme Anabella FRAGA** : je le promets.

**Mme Arlinda GAXHERRI** : je le jure.

**Mme Diane GRABER** : je le promets.

**M. Etrit GRAINCA** : je le jure.

**M. Xhavit ISLAMI** : je le promets.

**M. Thibaut JOTTERAND** : je le promets.

**Mme Barbara LANZILAO** : je le promets.

**M. Yves MAGNIN** : je le jure.

**M. Pablo MARIN** : je le promets.

**Mme Josette MARTENS** : je le jure.

**M. Johan MARTENS** : je le promets.

**Mme Leila MÜLLER** : je le promets.

**M. Howard NOBS** : je le jure.

**M. Daniel NOËL** : je le jure.

**M. Yves OBERSON** : je le promets.

**Mme Hélène PIGUET-MARTENET** : je le jure.

**Mme Ana ROCH** : je le jure.

**M. Djawed SANGDEL** : je le promets.

**M. Eron SELIMI** : je le promets.

**Mme Egzona SHURDANI-JAHIJI** : je le jure.

**Mme Magdalena SOWINSKA** : je le promets.

**Mme Emina SULJIC** : je le promets.

**M. Pierre TERRY** : je le promets.

**M. BEER, Secrétaire** : j'ai terminé M. le Président.

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : merci M. BEER.

Il est pris acte de votre serment. Vous pouvez vous asseoir.

*L'assemblée se rassied.*

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : nous allons passer au point 3 A) de l'ordre du jour.

### **3. ÉLECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

#### **3.A) ÉLECTION DU-DE LA PRÉSIDENT-E**

---

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : pour l'élection du-de la Président-e, j'attends vos propositions.

M. NOËL, vous avez la parole.

**M. NOËL** : merci. Je propose M. Howard NOBS à la présidence.

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : merci. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, je mets aux voix la nomination de M. Howard NOBS comme Président du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.  
Le vote est lancé.

**L'élection de M. Howard NOBS à la Présidence du Conseil municipal est acceptée par 36 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 4 UDC) et 1 abstention (1 UDC).**

*L'assemblée applaudit.*

**M. ANGELOZ, doyen d'âge** : je vous remercie. J'en ai terminé. Je passe la parole à M. NOBS, nouveau Président.

**M. NOBS, Président** : avant toute chose, je vous remercie pour la confiance témoignée.

Merci à M. ANGELOZ pour cette première partie de séance et également à M. BEER.

Nous continuons avec le point suivant de l'ordre du jour.

### **3.B) PRESTATION DE SERMENT DU DOYEN D'ÂGE**

---

**M. NOBS, Président** : pour la prestation de serment de notre doyen d'âge, je remercie l'assemblée de se lever une nouvelle fois.

M. ANGELOZ, à l'énoncé de votre nom, je vous prie de lever la main droite en disant : « Je le jure » ou « Je le promets ».

*L'assemblée se lève pour cette prestation de serment. Le Président lit la formule du serment et M. Claude ANGELOZ, à l'appel de son nom, répond : « Je le jure ».*

**M. NOBS, Président** : il est pris acte de votre serment.

Vous pouvez vous asseoir.

*L'assemblée se rassied et M. ANGELOZ rejoint ses collègues de parti dans l'hémicycle.*

**M. NOBS, Président** : avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je souhaite vous adresser quelques mots.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement pour la confiance que vous me témoignez.

Je me réjouis de retrouver des visages connus et de faire connaissance avec de nouveaux élus à qui je souhaite chaleureusement la bienvenue.

Neuf mois, c'est normalement la durée d'une grossesse. Dans notre cas, c'est le temps qu'il aura fallu pour que notre délibératif puisse à nouveau siéger et œuvrer pour le bien des Verniolanes et des Verniolans.

Je ne me montrerai pas alarmiste, bien qu'étant conscient comme vous de la charge de travail qui nous attend et que nous sommes un parlement de milice. Nous pourrions compter sur le concours – toujours précieux – des services du Conseil municipal que je salue au passage.

Je suis convaincu, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, que vous saurez, indépendamment de vos étiquettes politiques, échanger, débattre et aussi convaincre dans le respect, avec diplomatie et courtoisie, parce que c'est aussi cela la politique.

Vernier avance et elle doit pouvoir s'appuyer sur vous. Merci.

*L'assemblée applaudit.*

Je vous propose de passer maintenant au point suivant de notre ordre du jour.

### **3. C) ÉLECTION DU-DE LA 1<sup>ER-ÈRE</sup> VICE-PRÉSIDENT-E**

---

**M. NOBS, Président** : pour l'élection du-de la 1<sup>er-ère</sup> Vice-Président-e, j'attends vos propositions.

Mme BESSE, vous avez la parole.

**Mme BESSE** : au nom du PLR, je propose la candidature de M. Claude ANGELOZ.

**M. NOBS, Président** : merci. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, je mets aux voix la nomination de M. Claude ANGELOZ comme 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'élection de M. Claude ANGELOZ à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence du Conseil municipal est acceptée par 35 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 3 PLR, 4 UDC) et 1 abstention (1 PLR).**

**M. NOBS, Président** : je vous félicite M. Claude ANGELOZ et vous prie de me rejoindre sur l'estrade.

*L'assemblée applaudit.*

**M. NOBS, Président** : nous passons au point suivant.

### 3.D) ÉLECTION DU-DE LA 2<sup>E</sup> VICE-PRÉSIDENT-E

---

**M. NOBS, Président** : pour l'élection du-de la 2<sup>e</sup> Vice-Président-e, j'attends vos propositions.

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

**M. JOTTERAND** : le parti SOCIALISTE propose M. Johan MARTENS.

**M. NOBS, Président** : merci. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, je mets aux voix la nomination de M. Johan MARTENS comme 2<sup>e</sup> Vice-Président du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'élection de M. Johan MARTENS à la 2<sup>e</sup> Vice-Présidence du Conseil municipal est acceptée par 36 OUI (9 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 5 UDC) et 1 abstention (1 SOCIALISTES).**

**M. NOBS, Président** : je vous félicite M. Johan MARTENS et vous prie de nous rejoindre sur l'estrade.

*L'assemblée applaudit.*

**M. NOBS, Président** : nous passons au point suivant.

### 3.E) ÉLECTION DU-DE LA SECRÉTAIRE

---

**M. NOBS, Président** : nous allons procéder à l'élection d'une personne qui devra disposer de solides cordes vocales, c'est-à-dire le ou la Secrétaire du Conseil municipal.

J'attends vos propositions.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

**M. BLEIKER** : merci M. le Président.

Nous proposons Mme Barbara LANZILAO pour le poste de Secrétaire.

**M. NOBS, Président** : merci. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, je mets aux voix la nomination de Mme Barbara LANZILAO comme Secrétaire du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.  
Le vote est lancé.

**L'élection de Mme Barbara LANZILAO, en tant que Secrétaire du Conseil municipal, est acceptée par 36 OUI (10 SOCIALISTES, 4 VERT.E.S, 2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 5 UDC) et 1 abstention (1 VERT.E.S).**

**M. NOBS, Président** : je vous félicite Mme LANZILAO. Bienvenue sur l'estrade.

*L'assemblée applaudit. M. BEER rejoint ses collègues de parti dans l'hémicycle.*

**M. NOBS, Président** : nous passons au point suivant.

### **3.F) ÉLECTION DU-DE LA VICE-SECRÉTAIRE**

---

**M. NOBS, Président** : pour l'élection du-de la Vice-Secrétaire du Conseil municipal, j'attends vos propositions.

Mme MÜLLER, vous avez la parole.

**Mme MÜLLER** : je propose la candidature de M. Yves MAGNIN.

**M. NOBS, Président** : merci. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, je mets aux voix la nomination de M. Yves MAGNIN comme Vice-Secrétaire du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent.  
Le vote est lancé.

**L'élection de M. Yves MAGNIN, en tant que Vice-Secrétaire du Conseil municipal, est acceptée par 37 OUI, soit à l'unanimité.**

**M. NOBS, Président** : je vous félicite pour votre élection M. Yves MAGNIN.

*L'assemblée applaudit.*

**M. NOBS, Président** : nous passons au point suivant.

### 3.G) MEMBRES

---

**M. NOBS, Président** : pour l'élection de deux Membres du Bureau du Conseil municipal, j'attends vos propositions.

Mme GRABER, vous avez la parole.

**Mme GRABER** : le groupe LED propose la candidature de M. Nicolas AUBERT.

**M. NOBS, Président** : merci. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, je mets aux voix la nomination de M. Nicolas AUBERT comme Membre du Bureau du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'élection de M. Nicolas AUBERT en tant que Membre du Bureau du Conseil municipal est acceptée par 36 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 3 LED, 4 PLR, 5 UDC) et 1 abstention (1 LED).**

**M. NOBS, Président** : bienvenue au Bureau M. Nicolas AUBERT.

*L'assemblée applaudit.*

**M. NOBS, Président** : je cède la parole à M. Thierry CERUTTI.

**M. CERUTTI** : M. le Président, pour le groupe MCG, nous proposons Ana ROCH.

**M. NOBS, Président** : merci. Y a-t-il d'autres propositions ?

Si ce n'est pas le cas, je mets aux voix la nomination de Mme Ana ROCH comme Membre du Bureau du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent cette proposition votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'élection de Mme Ana ROCH en tant que Membre du Bureau du Conseil municipal est acceptée par 37 OUI, soit à l'unanimité.**

*L'assemblée applaudit.*

**M. NOBS, Président** : nous passons au point suivant.

### 3.H) NOMINATION DES SUPPLÉANT-E-S AU BUREAU (ART. 3, AL. 1 DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL)

---

**M. NOBS, Président** : pour l'élection des Suppléant-e-s au Bureau, dont le concours est extrêmement précieux, j'attends vos propositions.

Mme BESSE, vous avez la parole.

**Mme BESSE** : merci M. le Président.

Au nom du PLR, nous proposons M. Pierre TERRY.

**M. NOBS, Président** : je vous remercie.

M. BLEIKER, vous avez la parole.

**M. BLEIKER** : merci. Les VERT.E.S proposent Mme Mélinda BUNTSCHU comme suppléante.

**M. NOBS, Président** : merci. M. JOTTERAND.

**M. JOTTERAND** : merci. Les SOCIALISTES proposent Mme Emina SULJIC.

**M. NOBS, Président** : merci. M. CERUTTI.

**M. CERUTTI** : merci M. le Président.

Le groupe MCG propose Arlinda GAXHERRI.

**M. NOBS, Président** : merci. M. Yves MAGNIN.

**M. MAGNIN** : vu le choix manifeste de notre groupe, je propose Mme Leila MÜLLER comme suppléante.

**M. NOBS, Président** : merci. M. AUBERT.

**M. AUBERT** : merci M. le Président.

Pour le groupe LED, j'ai le plaisir de proposer Diane GRABER.

**M. NOBS, Président** : merci. M. NOËL.

**M. NOËL** : comme les gens sont un petit peu timide, je me propose.

**M. NOBS, Président** : merci M. NOËL.

Les sept Suppléants ont été annoncés. Nous allons pouvoir voter en bloc.

Je mets aux voix la nomination de Mme Mélina BUNTSCHU, Mme Arlinda GAXHERRI, Mme Diane GRABER, Mme Leila MÜLLER, M. Daniel NOËL, Mme Emina SULJIC, M. Pierre TERRY, en tant que Suppléant-e-s au Bureau du Conseil municipal.

Celles et ceux qui acceptent ces propositions votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La nomination de Mme Méliņa BUNTSCHU, Mme Arlinda GAXHERRI, Mme Diane GRABER, Mme Leila MÜLLER, M. Daniel NOËL, Mme Emina SULJIC, M. Pierre TERRY, en tant que Suppléant-e-s au Bureau du Conseil municipal, est acceptée par 37 OUI, soit à l'unanimité.**

*L'assemblée applaudit.*

**M. NOBS, Président** : je vous remercie. Nous passons au point 4) de l'ordre du jour.

#### **4. NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS**

---

##### **4.A) COMMISSIONS MUNICIPALES DE LA LÉGISLATURE 2025 – 2030 (R 001 – 26.03)**

---

**M. NOBS, Président** : vous avez reçu dans vos fourres la résolution R 001 – 26.03 qui permet de définir l'ensemble des commissions municipales permanentes pour la législature 2025 – 2030.

Je prie aimablement les représentants des médias de cesser, dès maintenant, la prise de photographies et d'enregistrements, conformément à l'article 64 al. 3 de notre règlement en les remerciant de leur compréhension.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

M. JOTTERAND, vous avez la parole.

**M. JOTTERAND** : merci M. le Président.

Nous déposons un amendement concernant le nombre de membres par commission qui, dans la proposition que nous avons, est de douze, ce qui est un chiffre particulier puisque cela peut mener à des égalités. Nous étions à onze dans la précédente législature et nous avons vu que cela fonctionnait.

Douze est le chiffre qui est ressorti des séances de Chefs de groupe pour la préparation de ce Conseil auxquelles j'ai participé.

Simplement, au vu de l'incongruité d'une telle proposition à douze, je pense important que nous puissions décider là-dessus en plénière.

Je peux vous transmettre l'amendement.

**M. NOBS, Président** : merci pour cette transmission.

Nous allons d'abord voter la prise en considération de la résolution originale que vous avez trouvée dans vos fourres.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 001 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la délibération R 001 – 26.03, Commissions municipales de la législature 2025 - 2030, est acceptée par 36 OUI, soit à l'unanimité.**

**M. NOBS, Président** : quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? M. MAGNIN.

**M. MAGNIN** : merci M. le Président.

Décidément, cette session et cette législature commence fort mal.

Vous l'avez souligné, avec les difficultés que nous avons rencontrées, vous savez qu'aujourd'hui siègent parmi nous des gens qui ont peut-être pu bénéficier de la fraude électorale.

Je ne voulais pas du tout venir avec ce genre de sujet, mais je suis extrêmement offusqué de constater que nous avons passé quelques séances de Chefs de groupe à nous mettre d'accord. Notre accord portait sur le nombre de commissaires par commission.

Le parti SOCIALISTE a pourtant accepté puisqu'il y a eu des compromis, puisque d'autres groupes ont retiré leurs propositions pour que nous puissions avancer.

M. JOTTERAND, vous avez beau faire non de la tête. Vous étiez là comme moi.

Le MCG avait proposé d'autres solutions pour d'autres sujets et je suis intervenu pour dire qu'il fallait éviter de s'étripier sur ce genre de situation en plénière, d'autant sur la première.

Je le regrette. Je vous invite à retirer votre amendement.

La problématique de l'égalité n'en est pas une parce que s'il manque un commissaire, vous aurez aussi des égalités même à onze.

Le chiffre de douze tient compte des particularités de Vernier, des forces en présence en sachant que certains groupes votent plus ou moins à droite ou plus ou moins à gauche mais ce sera d'ailleurs une bonne manière de voir, ce soir, qui va voter où.

Cette manière-là était le seul moyen, me semble-t-il, de représenter réellement les forces en présence.

Donc, je vous invite à le retirer. Pour ma part, je ne voterai pas votre amendement.

**M. NOBS, Président** : merci M. MAGNIN.

Je cède la parole à M. BLEIKER.

**M. BLEIKER** : merci M. le Président.

Il est vrai que les VERT.E.S vont accepter cette proposition.

Nous sommes persuadés que la bonne solution est d'être onze. C'est ce qui va refléter au mieux la réalité de ce Conseil.

À douze, cela déséquilibre en réalité les forces bien plus qu'à onze.

Je vous appelle donc à accepter cet amendement.

**M. NOBS, Président** : merci.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

**M. CERUTTI** : merci M. le Président.

Non, le chiffre douze ne reflète absolument pas un déséquilibre des forces, bien au contraire, puisqu'aujourd'hui la droite, si j'inclus le PLR qui est à droite, représente 60% de l'électorat, la gauche 40%.

En ayant des commissions à onze, la gauche est surreprésentée puisqu'elle a cinq sièges sur onze. Cela veut dire que la droite est représentée par six sièges.

À douze, cela permet à la droite d'être réellement représentée par sept sièges contre cinq pour la gauche.

C'est cela la réalité aujourd'hui.

Non, cela ne crée pas un déséquilibre en commission puisque notre règlement permet et prévoit qu'en cas d'égalité, tout projet proposé en commission est refusé et sera débattu ensuite en plénière.

Donc oui, Mesdames, Messieurs, et le PLR, je vous invite à refuser cet amendement parce que si nous l'acceptons, il y a un vrai déséquilibre entre les forces gauche et droite.

Merci.

**M. NOBS, Président** : merci M. le Conseiller municipal.

Je cède la parole à M. BRON.

**M. BRON** : merci M. le Président.

C'était juste un rappel aux Chefs de groupe.

Nous étions quatre lors de la première séance et à l'unanimité, nous avons voté onze commissaires. Nous sommes revenus sur ce vote. Mais à l'unanimité, à quatre groupes sur sept, nous avons voté onze. De fait, s'il y a eu un vote, il était bien pour onze et pas pour douze.

**M. NOBS, Président** : merci M. le Conseiller municipal.

Je cède la parole à M. Nicolas AUBERT.

**M. AUBERT** : merci M. le Président.

En effet, je pense qu'il est bien de garder une ligne de conduite. Nous avons négocié, changé, discuté sur la totalité de la mise en place. Je pense que détricoter nos accords sur des points est un petit peu délicat. Ce qui pourrait d'ailleurs nous empêcher de valider la suite des commissaires.

Je pense qu'il faut en rester à ces négociations équilibrées, qui se rééquilibreront sur d'autres postes, afin de garder une stabilité et de pouvoir avancer.

**M. NOBS, Président** : merci M. AUBERT.

M. MAGNIN a demandé la parole.

**M. MAGNIN** : oui, juste pour m'offusquer un peu de la déclaration du PLR qui vient nous dire qu'à quatre sur sept, c'est l'unanimité.

Je crois que la définition de l'unanimité c'est quand tout le monde est représenté. Vous saviez très bien que lors des premières séances des Chefs de groupe, il y avait quelques groupes qui ne pouvaient pas être présents faute d'être à Genève.

La seule fois où nous avons tous été présents, c'était la dernière et c'est là où nous nous sommes mis d'accord.

Donc, M. BRON, je vous invite à respecter votre parole et à nous dire qu'effectivement, vous voterez les douze et non les onze.

**M. NOBS, Président** : merci M. MAGNIN.

M. JOTTERAND a demandé la parole.

**M. JOTTERAND** : merci M. le Président.

Pour répondre à M. MAGNIN qui me demandait de retirer l'amendement. Non, je ne retire pas l'amendement par respect des chiffres, des mathématiques.

Manifestement, nous n'avons pas la même vision de ce qu'est un accord. Soit. Mais j'aimerais juste ajouter que là, il ne s'agit pas d'un clivage gauche / droite. Il ne s'agit pas d'idéologie. Il s'agit simplement d'arithmétique.

**M. NOBS, Président** : merci M. le Conseiller municipal.

M. CERUTTI, vous avez la parole.

**M. CERUTTI** : merci M. le Président.

Si je reviens à la première séance où vous n'étiez que quatre partis représentés – il manquait trois groupes politiques – vous avez pris une décision.

Nous sommes revenus sur cette décision lorsque les sept groupes étaient présents.

Les SOCIALISTES, les VERT.E.S et le PLR, vous avez voté la solution à douze. Lors de notre dernière session, les VERT.E.S et les SOCIALISTES sont revenus pour remettre en question les douze. Mais le PLR, vous étiez partant pour avoir des commissions à douze.

M. BRON, je sais que quand vous êtes en commission des Chefs de groupe, vous parlez toujours en votre nom mais parlez au nom de votre groupe et parlez au nom des électrices et électeurs PLR qui ont voté pour vous et qui soutiennent la droite et pas la gauche.

Merci.

**M. NOBS, Président** : merci M. CERUTTI.

La parole n'est plus demandée.

Mme la Secrétaire, je vous laisse lire la proposition d'amendement de M. JOTTERAND.

**Mme LANZILAO, Secrétaire** :

4 A) *Commissions municipales de la législature 2025 – 2030 (R 001 – 26.03) du 26 mars 2026*

2. *Nombre de commissaires dans les commissions permanentes est fixé pour la législature 2025 – 2030 à onze membres répartis de la manière suivante :*

*LES SOCIALISTES, 3*  
*LES VERT.E.S, 2*  
*UDC, 1*  
*MCG-Indépendants, 2*  
*PLR Vernier, 1*  
*LED, 1*  
*CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1*

J'en ai terminé, M. le Président.

**M. NOBS, Président** : merci Mme la Secrétaire.

Nous passons au vote de l'amendement de M. JOTTERAND.

Celles et ceux qui acceptent l'amendement de M. JOTTERAND votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**L'amendement de M. JOTTERAND est refusé par 18 NON (2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 1 PLR, 4 UDC), 16 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 1 PLR) et 2 abstentions (2 PLR).**

*Des applaudissements retentissent.*

**M. NOBS, Président** : M. JOTTERAND, vous avez la parole.

**M. JOTTERAND** : merci M. le Président.

Je dépose un deuxième amendement concernant les horaires des commissions permanentes qui, depuis des décennies, ont lieu le mardi et le mercredi soir, à l'exception du Bureau qui se tient le lundi, à 18h30 et 20h15.

Là aussi, il n'y a pas eu d'accord parmi les Chefs de groupe. Donc, je dépose cet amendement pour conserver la situation actuelle.

Je vous amène l'amendement.

**M. NOBS, Président** : M. CERUTTI a demandé la parole.

**M. CERUTTI** : merci M. le Président.

Je suis étonné de cette remarque et de l'amendement proposé par le parti SOCIALISTE sachant que ce point ne fait pas partie de la résolution actuelle.

Nous en débattons en commission des règlements le cas échéant, s'il le souhaite.

En tout cas, la majorité des sept groupes politiques a décidé de modifier les horaires à titre d'essai.

Nous sommes toujours plus intelligents avant ou peut-être certainement après. Rien ne nous empêche de revenir au système *ante* si cela ne fonctionne pas.

Si cela fonctionne, vous serez toutes et tous heureux d'avoir inauguré une nouvelle façon et une nouvelle manière de travailler au sein de ce Conseil municipal.

Donc, je ne sais pas sur quoi votre amendement se base mais il ne sert à rien puisqu'il ne fait pas partie de cette résolution.

Merci.

**M. NOBS, Président** : merci M. CERUTTI.

M. ANGELOZ, vous avez la parole.

**M. ANGELOZ** : merci M. le Président.

Effectivement, je ne vois pas en quoi cet amendement concerne cette résolution.

Il est clair qu'il sera plus simple d'en discuter à tête reposée et non aujourd'hui où il y a beaucoup de monde dans cet hémicycle. Ce sera plus simple de gérer tout ce problème entre nous.

Je vous remercie.

**M. NOBS, Président** : M. JOTTERAND, vous avez la parole.

**M. JOTTERAND** : merci M. le Président.

Nous sommes tous présents, ce qui ne sera peut-être pas toujours le cas. Donc, cela me paraît judicieux, même si les horaires de commission n'apparaissent pas dans le déclare, de nous décider, de nous déterminer sur ce point également ce soir.

**M. NOBS, Président** : merci M. le Conseiller municipal.

Mme ROCH a demandé la parole.

**Mme ROCH** : merci M. le Président.

Moi, j'aimerais savoir si, au niveau du règlement, nous pouvons nous prononcer sur un amendement qui ne modifie rien du tout. Je demande au Secrétaire général de bien vouloir se prononcer.

Je ne vais pas voter un amendement sur quelque chose qui ne figure pas sur la résolution.

Libre à M. JOTTERAND et au parti SOCIALISTE de venir avec des propositions en commission, au Bureau, où ils veulent, ou avec une autre résolution.

Mais là, je ne voterai pas quelque chose qui n'apparaît ni dans les déclare, ni dans les points de cette résolution.

Merci.

**M. NOBS, Président** : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nous allons suspendre brièvement la séance le temps que le Bureau se concerte.

Merci.

*La séance est suspendue de 19h17 à 19h22.*

**M. NOBS, Président** : merci Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux de regagner vos places.

Le Bureau a décidé, à l'unanimité, de ne pas rentrer en matière sur cet amendement qui a un défaut d'unité de la matière avec l'objet.

Le Bureau invite son auteur à le redéposer ultérieurement à l'occasion d'une réunion du Bureau le lundi.

Nous ne le soumettrons pas à la prise en considération.

Je prie Mme la Secrétaire de bien vouloir nous lire le déclare de la résolution R 001 – 26.03.

**Mme LANZILAO, Secrétaire** :

*Le Conseil municipal*

**déclare**

1 *se doter des commissions permanentes suivantes pour la législature 2025 - 2030, selon liste détaillée ci-jointe :*

- *Commission des finances, de l'économie et de l'administration*
- *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mobilité*
- *Commission sociale, jeunesse et enfance*
- *Commission des bâtiments et de l'énergie*
- *Commission du génie civil et des équipements*
- *Commission de la culture et de la communication*
- *Commission des sports*
- *Commission de la sécurité*
- *Commission des naturalisations*
- *Commission des règlements (un membre par parti)*
- *Commission du mérite verniolan (un membre par parti)*

2 *Sur proposition des partis LA LISTE ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ (LED), Le Centre - Vert'libéraux, UDC et MCG – Indépendants le nombre des commissaires dans les commissions permanentes, à l'exception des commissions des règlements et du mérite verniolan, est fixé, pour la législature 2025 - 2030, à 12 membres répartis de la manière suivante :*

- *LES SOCIALISTES* 3
- *LES VERT.E.S* 2
- *LE CENTRE-VL* 1
- *MCG - Indépendants* 3
- *LED* 1
- *PLR* 1
- *UDC* 1

J'en ai terminé M. le Président.

**M. NOBS, Président** : merci Mme la Secrétaire.

Nous allons pouvoir passer au vote de cette résolution.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 001 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La résolution R 001 – 26.03, Commissions municipales de la législature 2025 - 2030, est acceptée par 21 OUI (2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 4 UDC) et 15 NON (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S).**

**M. NOBS, Président** : nous passons au point suivant.

#### **4. B) DÉSIGNATION DES COMMISSIONS ET REPRÉSENTATIONS EXTRAPARLEMENTAIRES DE LA LÉGISLATURE 2025 – 2030 (R 002 – 26.03)**

---

**M. NOBS, Président** : quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

Cela ne semble pas être le cas.

Je vais passer au vote de la prise en considération de cette résolution.

Celles et ceux qui acceptent la prise en considération de la résolution R 002 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La prise en considération de la résolution R 002 – 26.03, Désignation des commissions et représentations extraparlamentaires de la législature 2025 – 2030, est acceptée par 36 OUI, soit à l'unanimité.**

**M. NOBS, Président** : M. Nicolas AUBERT a demandé la parole.

**M. AUBERT** : merci M. le Président.

J'espère ne pas dire une ânerie mais il manque des noms pour certains partis. Seront-ils proposés ultérieurement ? C'est bien cela. C'est pour garder un suspens. Merci.

**M. NOBS, Président** : je vois que Mme BESSE veut prendre la parole. Je suppose que c'est pour désigner les représentants de son parti.

Je cède la parole à Mme BESSE.

**Mme BESSE** : merci M. le Président.

Oui, nous allons demander le report car nous n'avons pas eu le temps d'avoir tout le monde pour élire ces membres.

Si nous pouvions reporter cela ultérieurement.

Si nous pouvons revenir plus tard, cela nous arrangerait.

**M. NOBS, Président** : merci Mme la Conseillère municipale.

M. Daniel NOËL, vous avez la parole.

**M. NOËL** : merci M. le Président.

Cela va être pareil pour nous car nous pensions avoir deux sièges par commission et nous allons devoir tout remodeler. Nous ne sommes donc pas à jour.

**M. NOBS, Président** : M. NOËL, nous sommes dans la résolution R 002 avec les commissions et représentations extraparlimentaires et je vois que votre parti a désigné ses représentants.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de voter en un bloc. Le PLR reviendra ultérieurement avec ses représentants.

Je vais céder la parole à Mme la Secrétaire pour le déclare.

**Mme LANZILAO, Secrétaire** :

*Le Conseil municipal*

**déclare**

*Pour la législature 2025 – 2030, les membres des commission et représentations extraparlimentaires désignés par le Conseil municipal sont :*

a) *Conseil d'administration de la Fondation des maisons communales de Vernier (FMCV) :*

- *LES SOCIALISTES : Nicola D'AMICO*
- *LES VERT.E.S : proposition ultérieure*
- *Le CENTRE-VL : Patricia AUBERT*
- *LED : Coumba SANE*
- *MCG : Thierry CERUTTI*
- *PLR : proposition ultérieure*
- *UDC : Franck ESCOBEDO SERRANO*

b) *Comité de pilotage du contrat de quartier Aire – Le Lignon :*

- *LES SOCIALISTES : Aline STAUB*
- *LES VERT.E.S : proposition ultérieure*
- *Le CENTRE-VL : Josette MONIER*
- *LED : Manuela KONE*
- *MCG : Samuel DETTWILER*
- *PLR : proposition ultérieure*
- *UDC : Carola SOTO PUMA*

c) *Comité de pilotage du contrat de quartier Avanchets / Étang :*

- *LES SOCIALISTES : Joseph OUMAROU*
- *LES VERT.E.S : proposition ultérieure*
- *LE CENTRE-VL : Ivana DELIC*
- *LED : Miriam ROCHA*
- *MCG : Michel RENAUD*
- *PLR : proposition ultérieure*
- *UDC : Jaime (Filipe) LOPES*

d) *Comité de pilotage du contrat de quartier Châtelaine-Balexert / Libellules-Gordon Bennett :*

- *LES SOCIALISTES : Zafimahery LALANANTENAINA*
- *LES VERT.E.S : proposition ultérieure*
- *LE CENTRE-VL : Jonathan MAILLER*
- *LED : Diane GRABER*
- *MCG : Viviana BORGES DA SILVA*
- *PLR : proposition ultérieure*
- *UDC : Jeremy FISCHER*

e) *Comité de pilotage du contrat de quartier Vernier-Village :*

- *LES SOCIALISTES : Victor MARIN*
- *LES VERT.E.S : proposition ultérieure*
- *LE CENTRE-VL : Yves HERBER*
- *LED : Lionel MONTSE*
- *MCG : Sylviane COVER*
- *PLR : proposition ultérieure*
- *UDC : Viviane BARRETO NOËL*

f) *Représentants de la Ville de Vernier au sein des Assemblées générales de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Meyrin-Vernier-Mandement (AFJ-MVM) :*

- *LES SOCIALISTES : Léo DUNKEL*
- *LES VERT.E.S : Magdalena SOWINSKA*
- *LE CENTRE-VL : Leïla MÜLLER*
- *LED : Diane GRABER*
- *MCG : Egzona SHURDHANI-JAHIJI*
- *PLR : proposition ultérieure*
- *UDC : Hélène PIGUET-MARTENET*

J'en ai terminé M. le Président.

**M. NOBS, Président :** merci Mme la Secrétaire pour cette lecture.

Si personne ne souhaite s'exprimer, nous pouvons passer au vote de cette résolution.

Celles et ceux qui acceptent la résolution R 002 – 26.03 votent OUI, les autres votent NON ou s'abstiennent. Le vote est lancé.

**La résolution R 002 – 26.03, Désignation des membres des commissions et représentations extraparlimentaires de la législature 2025 - 2030, est acceptée par 35 OUI (10 SOCIALISTES, 5 VERT.E.S, 2 CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 7 MCG, 4 LED, 4 PLR, 3 UDC) et 1 abstention-s (1 UDC).**

**M. NOBS, Président :** voilà, nous arrivons à la fin de cette séance d'installation du Conseil municipal pour cette nouvelle législature 2025 – 2030.

Je vous donne rendez-vous le 24 mars pour une Toute commission réunie entre 18h30 et 21h45.

La prochaine plénière aura lieu le 31 mars 2026.

Merci pour votre participation et je lève la séance en vous souhaitant une bonne soirée.

La séance est levée à 19h45.

Barbara LANZILAO  
Secrétaire

Howard NOBS  
Président